LETTRE GÉOPOLITIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ

La Lettre « Géopolitique de l'Electricité » est la seule publication sur ce thème en langue française. Elle est mensuelle. Nous n'avons aucun objectif militant. Nous tentons d'approcher la vérité, en décrivant par des données objectives le passé proche et l'actualité des secteurs électriques ainsi que leur contexte. Les prévisions concernant 2020, 2035, voire 2050, ne nous intéressent que pour l'étude de leur cohérence avec le présent et les évolutions récentes. Nos études sont inédites. Elles utilisent des données provenant des instituts de statistiques ainsi que celles des acteurs du terrain : réseaux de transport, compagnies d'électricité, rapports officiels, associations professionnelles ou ONG.

Lettre n°91 – 30 mars 2019

Vous pouvez **recevoir notre Lettre** par simple demande par e-mail à :
geopolitique.electricite@gmail.com

ou en vous inscrivant sur notre site
www.geopolitique-electricite.com

où vous retrouverez toutes nos études et des informations liées à l'actualité

Directeur de la Publication: Lionel Taccoen
Rédactrice en chef : Emma Legrand

La Politique française Energie-Climat est mal partie.

Le solaire et l'éolien ne contribueront d'ici 2028 qu'à 10% des baisses d'émissions de gaz à effet de serre nécessaires à l'obtention de la neutralité carbone, objectif français pour 2050. C'est le résultat issu des données du « Projet de Plan Intégré Energie-Climat de la France » transmis officiellement en janvier 2019 à nos partenaires européens. Or, solaire et éolien mangent plus de la moitié des aides publiques liées au climat .La France imite l'Allemagne. La radio publique Deutsche Welle dans un éditorial explique que les politiciens préfèrent mener des politiques populaires (le développement des renouvelables) que de s'attaquer aux problèmes de fond, comme ceux posés par les émissions des transports et des bâtiments. En Allemagne, « les résultats sont vains », comme en France.

Le dernier Rapport Quinet remis au Premier Ministre en février 2019, montre à quel point ces « politiques populaires » vont coûter à la collectivité française, en rendant bien plus onéreux l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Les Français pourront-ils payer et/ou accepteront-ils de le faire ?

La Politique française Energie-Climat est mal partie.

Voilà le temps des marches pour le climat, des pétitions pour traîner des Etats en justice pour inaction. Pourtant, bien de lois ont été votées, bien des projets lancés et beaucoup d'argent dépensé. Il était beau le temps où l'Europe montrait la voie au monde. Les résultats n'ont pas suivi. Quant à la France, comme l'écrit sobrement un récent rapport officiel remis au Premier Ministre, « Un retard important a été pris… ».

I. Un ciel sans nuages (24 octobre 2014) :

« L'Europe montre la voie dans la lutte contre le réchauffement climatique ».

Les 23 et 24 octobre 2014, les Chefs d'Etat européens se réunirent à Bruxelles en un Conseil Européen. Le Communiqué rédigé à la suite de cette rencontre avait comme titre : « L'Europe montre la voie dans la lutte contre le réchauffement climatique »[1]. L'Union européenne s'engageait devant le monde entier à réduire d'au moins 40% ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990.

Les dirigeants du Vieux Continent prirent cette décision allègrement : l'Agence Européenne de l'Environnement avait annoncé que les émissions avaient reculé de 23% en vingt-quatre ans, de 1990 à 2014. S'engager à les réduire de 40% en quarante ans, de 1990 à 2030 serait donc aisé. D'autant plus que l'Union Européenne s'était engagée dans de vastes programmes de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique qui ne manqueraient pas d'accélérer le rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Cet objectif de réduction ***« d'au moins 40% »*** serait la contribution de l'Union européenne au nouvel accord mondial sur le climat conclu à Paris en décembre 2015. En conséquence, il s'imposait de transmettre l'engagement aux Nations Unies avant cette Conférence de Paris, ce qui fut fait le 6 mars 2015[2].

II. Le doute (20 octobre 2015):

« Pour atteindre nos objectifs pour 2030, il est nécessaire de modifier fondamentalement les modes de production d'énergie ».

L'avertissement aux Chefs d'Etat et de Gouvernement : 20 octobre 2015.

Six semaines avant la Conférence de Paris sur le climat (30 novembre-12 décembre 2015), la Commission européenne et l'Agence Européenne de l'Environnement publièrent un communiqué commun[3], sous un titre neutre : « Changements climatiques : l'Union européenne fait preuve d'initiative en annonçant une réduction des émissions de 23% ». Le texte précise que « le message puissant que nous envoyons à la veille de la Conférence de Paris sur le climat est que l'Europe tient ses engagements et que nos politiques en matière de climat et d'énergie donnent des résultats ».

Ensuite, le texte prend une toute autre tournure : « les réductions d'émissions de gaz à effet de serre devraient se poursuivre au-delà de 2020, mais à un rythme plus lent. Selon des projections soumises par les Etats membres, d'ici à 2030, les réductions prévues devraient ramener les émissions

[1] Conseil Européen-Conclusions-23 et 24 octobre 2014-EUCO 169/14

[2] Présidence lettone: « Intended National Determined Contribution of the EU and its 28 member states » -6 mars 2015.

[3] Communiqué IP/15/5868- Commission et Agence Européenne de l'Environnement- 20/10/2015.

à un niveau situé entre 27% (dans le cadre des mesures actuellement en vigueur) et 30% (si on prend en considération des mesures supplémentaires que les Etats membres prévoient déjà de mettre en œuvre) en deçà des niveaux des niveaux de 1990 ».

Il s'agissait de l'annonce d'une difficulté majeure de la politique climatique de l'Union européenne. Non seulement l'objectif de réduction de 40% des émissions en 2030 par rapport à 1990 ne serait pas atteint dans le cadre de la stratégie mise en œuvre, mais les réductions prévues, de 27 à 30%, correspondent à une chute brutale et incompréhensible du rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Comme celles-ci avaient déjà baissé de 23% de 1990 à 2014, une réduction de seulement 27% en 2030 obtenues en appliquant « les mesures actuellement en vigueur » n'apporteraient que 4% supplémentaires en 16 ans ? Une quasi-stagnation !

Ces perspectives étaient catastrophiques. Car les « mesures actuellement en vigueur » auxquelles fait allusion le communiqué et dont les résultats prévus sont si minimes coûtaient déjà bien cher aux contribuables/consommateurs.

« Les mesures actuellement en vigueur » (fin 2015).

Elles comportaient (et comportent toujours) deux axes :

- **L'efficacité énergétique.** Suivant l'antienne bien connue, « La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas ». Pas d'impact sur l'environnement, pas de combustibles à acheter, pas d'installations de production à construire… bref un pur bonheur. Le Parlement de Strasbourg et le Conseil européen (Chefs d'Etat et de Gouvernements) promulguèrent le 25 octobre 2012 une directive proposée par la Commission européenne qui prévoyait « d'accroître de 20% l'efficacité énergétique d'ici 2020 et de préparer la voie pour de nouvelles améliorations au-delà de cette date »[4]. Les investissements sur dix ans pour l'UE furent chiffrés à 800 milliards d'euros[5], uniquement pour les bâtiments.
  C'était un programme à mille milliards d'euros. Pour les aides à la rénovation énergétique uniquement des logements privés, l'Etat français dépensa 3,2 milliards d'euros pour la seule année 2016[6].
- **Les énergies renouvelables.** Encouragées par plusieurs directives et par des mesures nationales complémentaires, ces énergies firent l'objet dès le début du XXI éme Siècle de très importants investissements en Europe. Fin 2015 (date de la Conférence de Paris sur le climat), plus de 700 milliards d'euros avaient été investis dans les énergies renouvelables[7].En France, les aides publiques aux énergies renouvelables furent de 4,2 milliards en 2015 et de 4,4 milliards en 2016[8].

Les mesures prises dans l'Union européenne pour la lutte contre le réchauffement climatique au moment de la Conférence de Paris (fin 2015) portaient sur des investissements considérables et s'appuyaient sur des aides publiques conséquentes. En France, en 2016, le seul effort de l'Etat pour la rénovation des logements privés additionné

---

[4] Directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012. Art.1

[5] « Financing the Energy Efficient Transformation of the building sector in the EU- Lessons from the Odyssee-Mure project »-Institut Fraunhofer-Nov. 2012-p.4

[6] Inspection Générale des Finances-« Aides à la rénovation énergétique des logements privés »-2017-p.4

[7] ONU-UNEP-Bloomberg-Frankfurt School-« Global Trends in renewable energy investment 2018"-Fig.3

[8] Commission de Régulation de l'Energie, délibérations des 13/7/2016 et du 13/7/2017(corrigée)

des aides publiques aux renouvelables atteignait 7,6 milliards d'euros, bien proche du budget du Ministère de la Justice de la même année (8 milliards d'euros).

Cela explique que les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'attendaient à de meilleurs résultats et à des rythmes bien plus élevés de baisse des émissions de gaz à effets de serre.

III. Les émissions stagnent.

Les Commission européenne et son Agence de l'Environnement avaient raison d'alerter les dirigeants européens sur une baisse plus lente des émissions de gaz à effet de serre. La réalité a été pire : elles ont stagné. Le cœur de la politique climatique des Européens est la réduction des émissions de gaz carbonique liées à l'énergie. Voici leurs variations à partir de 2014[9]:

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Emissions CO2-Millions tonnes	3223	3258	3238	3296	3246(est.)

Au delà de quelques variations annuelles, les émissions font du surplace depuis 2014.

Le problème est que cette rupture dans la baisse des émissions avait été annoncée par l'Agence Européenne de l'Environnement. Or cette Agence a comme tâche officielle de regrouper les données et les prévisions des Etats membres. Elle est la source essentielle des informations dans le domaine, celle qui sert à préparer les décisions européennes et les envois officiels aux Nations Unies.

La baisse des émissions de l'UE en 2018 est-elle significative ?

Des données globales disponibles pour 2018 proviennent du Rapport annuel publié en mars 2019 par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE).Ce document succinct[10] indique une baisse des émissions de 50 millions de tonnes ***qui ne permet pas à l'UE de revenir à ses émissions de 2014***. Trois pays sont cités pour avoir contribué à cette baisse :

-La France. L'AIE indique « une baisse significative » due à une augmentation de production des « centrales nucléaires et hydrauliques. ». ***Donc des causes conjoncturelles et transitoires.***

-Le Royaume Uni. L'AIE note un record d'énergies renouvelables pour l'électricité (35%). « La réduction [des émissions] a été conduite par le remplacement du charbon par le gaz et les renouvelables pour la production d'électricité » [11]. C'est le seul grand pays d'Europe qui réussira à réduire ses émissions de 40% en 2030 par rapport à 1990. En 2018, cela est pratiquement réalisé .Il est aussi le seul aussi à mener une vigoureuse sortie du charbon qui était largement utilisé Mais attention, le charbon ne pourra être « sorti » qu'une fois. Le pays devra ensuite s'attaquer aux transports et aux bâtiments, comme ailleurs. En 2018, il a continué sa politique…***rien de nouveau***.

-l'Allemagne. L'AIE cite une baisse forte des émissions en un an, 4,5% due « à la fois à des baisses importantes de combustion de pétrole et de charbon ». Les renouvelables « ont produit 37% de l'électricité, un nouveau record ». Des analyses locales permettent de préciser. Voici celle de Klimareporter : « Ce bon résultat est ambigu…car ***cette baisse ne repose pas sur la lutte contre le réchauffement climatique***. La raison est un temps doux en hiver…une légère baisse de production dans des industries à forte intensité énergétique et une forte hausse temporaire du prix du pétrole... ».[12]

Certes, il est tôt pour analyser en profondeur l'année 2018, cependant :

Il est peu vraisemblable que la baisse des émissions de l'UE en 2018 soit significative.

IV. Pourquoi cette stagnation ?

[9] De 2014 à 2017 Eurostat tableau env_air_gge et communiqué du 4 mai 2018-Pour 2018, AIE-GECO 2019.

[10] AIE-GECO 2019 « Global Energy & CO2 Status Report »

[11] UK Gov. Dept. Of Business, Energy & Industrial Strategy-« 2018 UK Provisional Greenhouse Gas Emissions »28/3/2019

[12] Klimareporter-CO2-« Emissionen fallen wie seit Jahren nicht »- 7/1/2019

L'Agence Européenne de l'Environnement ne donne pas d'explications détaillées, se cantonnant généralement à son rôle de rassembler les informations. Or, la lecture de ses Rapports annuels[13] révèle que dès 2013, donc bien avant l'engagement des Chefs d'Etat européens de baisser les émissions du Vieux Continent de 40% en 2030, l'Agence annonçait que la diminution des émissions allait se faire à un rythme plus lent. Depuis cette époque, elle réitère régulièrement son avertissement. Le dernier date de fin octobre 2018 : « Sans de nouvelles politiques et mesures ambitieuses et solides, l'objectif [de réduction des émissions] ne sera pas atteint en 2030 »[10].

Il est curieux de constater qu'aucune étude de fond n'a été entreprise afin d'expliquer pourquoi « les mesures actuellement en vigueur » coûtant pourtant des centaines de milliards d'euros aux citoyens européens se révélaient inefficaces.

La politique européenne s'est beaucoup inspirée de l'Allemagne.

Le modèle allemand : « des efforts vains » (Deutsche Welle).

Ce pays est le plus important émetteur européen de gaz carbonique lié à l'énergie : 23% des émissions de l'UE (2017). Certes, le PIB allemand est supérieur de 40% au français et la population un quart plus nombreuse, mais l'Allemagne émet deux fois plus de gaz carbonique que la France. Par habitant ou par production donnée, la conclusion est la même : l'économie française est bien plus respectueuse du climat. L'Allemagne s'est lancée dans une transition énergétique nommée « Energiewende» dont l'Union européenne s'est largement inspirée. Elle s'est traduite par un vigoureux effort concernant les renouvelables, dont les aides publiques actuelles dépassent largement 20 milliards d'euros/an Outre-Rhin.

Les renouvelables n'ont pas comme objectif de diminuer la consommation d'énergie : c'est le rôle de l'efficacité énergétique. Leur but est de rendre le mix énergétique plus « propre » c'est-à-dire moins émetteur de gaz à effet de serre. Le résultat se mesure par « l'intensité d'émission de gaz à effet de serre par consommation d'énergie ». Si l'on préfère, on peut décrire cette mesure comme la quantité d'émission de gaz à effet de serre par unité d'énergie utilisée. Eurostat fournit les résultats par pays et par année dans son tableau « sdg_13_20 ». Par convention l'intensité d'émission est 100 en 2000. Voici les résultats pour l'Allemagne :

Année	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Intensité d'émissions	93,4	95,3	95,0	94,2	94,3	96,4	96,7	96,7	95,3	95,5	95,1

La conclusion est nette : le mix énergétique allemand est aussi « sale » vis-à-vis du climat qu'il y a dix ans. On constate même qu'en 2006, une unité d'énergie utilisée émettait moins de gaz à effet de serre qu'en 2016. La raison est simple : l'essentiel de l'effort allemand sur les énergies renouvelables a été fait dans le domaine de l'électricité (d'abord le solaire et l'éolien).Or, parallèlement ce pays a arrêté des centrales nucléaires, non émettrices de gaz à effet de serre. Malgré des dépenses considérables les renouvelables ont simplement compensé la sortie partielle de l'atome, sans plus.

Le modèle allemand mêle deux buts : la sortie du nucléaire et la défense du climat. On constate, que sur le terrain, le premier annule le second. Des centaines de milliards d'euros ont été investis dans le solaire et l'éolien. Avec un résultat fort modeste : le remplacement de la moitié de la production nucléaire (12,5% de la production d'électricité) En 2018, l'atome a encore fourni 13% de l'électricité consommée allemande, plus que le solaire (9,3%). Aucune amélioration de la « propreté » du mix énergétique en dix ans n'a

[13] Dont les titres sont « Trends and projections in EU greenhouse gas emissions ». Le dernier a été publié le 28/10/2018.

été observée. Les renouvelables futurs devront compenser l'arrêt total du nucléaire prévu prochainement…Ce qui n'amènera aucune baisse d'émissions.

La focalisation porte sur le secteur électrique, développant surtout le solaire et l'éolien. Ce qui implique une bien faible pénétration des renouvelables dans les autres domaines comme les transports. De 2014 à 2017, les émissions de gaz de CO_2 liées à l'énergie stagnent en Allemagne : elles ont baissé en 2018[(9)], mais pour des raisons conjoncturelles et transitoires (voir plus haut).

La citation ci-dessous provient d'un éditorial publié en mars 2019 par Deutsche Welle, la radio internationale publique allemande. Le titre peut se traduire par :

« De premier de la classe à cancre pour la protection du climat ?[14] » :

« Les efforts [de l'Allemagne] pour lutter contre les émissions de CO_2 ont été vains ces dernières années… de nombreux politiciens n'osent pas s'attaquer aux graves problèmes de fond dans les secteurs du charbon, des transports, de la construction, de l'agriculture et de l'industrie manufacturière… le gouvernement s'attaque à des objectifs plus populaires comme le développement des énergies renouvelables… l'objectif de réduction des gaz à effet de serre pour 2020 ne sera pas atteint… ».

Une piste d'explication de l'échec européen.

L'exemple de l'Allemagne montre des efforts importants, et onéreux, pour le développement des énergies renouvelables. Mais celles-ci ont beaucoup changé en quinze ans. En 2007, leurs investissements atteignirent pour la première fois leur niveau actuel (une cinquantaine de milliards de $ par an), les deux tiers de cette somme étaient alors dévolus au solaire et l'éolien. Aujourd'hui, 95% des fonds se dirigent vers ces deux énergies qui ont littéralement écrasé les autres (dont la bioénergie). Elles ne génèrent que de l'électricité. Or, même si les émissions provenant des centrales à charbon sont importantes, seuls 20% de la consommation finale d'énergie européenne se font par l'électricité. Comme le souligne Deutsche Welle, les autres objectifs non électriques sont délaissés. D'importants secteurs, comme la mobilité et les bâtiments, qui utilisent le pétrole, le gaz, voire le charbon, voient alors leurs émissions de gaz à effet de serre s'envoler. C'est bien ce qu'observe l'Agence Européenne de l'Environnement dans son dernier Rapport annuel qui indique que l'augmentation des émissions européennes est dû « principalement au transport routier »[15].

En Europe, les dirigeants politiques ont préféré mettre l'accent sur le développement des énergies renouvelables, solaire et éolien, fort populaires, et ont négligé de s'attaquer aux « graves problèmes de fond » dans les secteurs des transports et du bâtiment. Il en est résulté une stagnation des émissions de gaz à effet de serre.

V. La France : un cas caricatural

La politique climatique : solaire et éolien d'abord.

Hors de l'efficacité énergétique, la lutte contre le réchauffement climatique se confond largement en France avec le développement du solaire et l'éolien. Ces énergies sont fort populaires et disposent comme repoussoir des centrales atomiques ressenties comme recelant des dangers

[14] DW-« From leader to loser on climate protection ? » 8/3/2019.

[15]« Recent trends and projections in EU greenhouse gas emissions »-26/10/2018

aussi variés qu'apocalyptiques. Sortir du nucléaire et vaincre le réchauffement climatique par la promotion d'énergies issues de sources relevant de la pure nature comme le vent et les rayons de l'astre des jours correspondent pour beaucoup à une politique énergétique indiscutablement idéale. Chaque année, lors de l'examen devant le Parlement du budget de l'année suivante, on trouve dans les documents officiels du gouvernement français la phrase suivante :

« Le développement des énergies renouvelables est un axe majeur de réduction des émissions de gaz à effet de serre »[16]. En conséquence, ce même texte indique « Le programme de développement des énergies renouvelables (électricité et biogaz)… représente à lui seul plus de la moitié des dépenses budgétaires (56% pour 2019) [destinées à la politique climatique] ».

Pour 2018 et 2019 les crédits de ce programme « renouvelables » représentent respectivement un total de 5 542 et 5 439 millions d'euros ». La somme dédiée au biogaz peut être estimée à 500 millions d'euros dont une partie va également au secteur électrique.

Plus de la moitié des dépenses de l'Etat français concernant la politique climatique va au secteur électrique, essentiellement vers le solaire et l'éolien.

Le secteur électrique français émet fort peu de gaz à effet de serre et ceux-ci sont composés presque uniquement de gaz carbonique (CO_2). En 2017, le secteur électrique a émis 28,3 millions de tonnes de CO_2, soit 9% des émissions de CO_2 liées à l'utilisation de l'énergie et 6 % des émissions totales des gaz à effet de serre françaises[17]. En 2018, les émissions du secteur électrique ont baissé de 28% à 20,4 millions de tonnes, ce qui ramène sa part à 6,5% des émissions de CO_2 liées à l'énergie et 4,3% des gaz à effet de serre totales observées en 2017.

Cette baisse des émissions en 2018 est due très largement aux augmentations de production du nucléaire et de l'hydraulique (+34 TWh) et bien peu au solaire et à l'éolien (+ 5 TWh)[18].

Le secteur électrique français contribue peu aux émissions de gaz à effet de serre nationales, de 4 à 6% du total, ce chiffre variant principalement en fonction des productions des parcs nucléaire et hydraulique. Pourquoi alors consacrer à l'électricité plus de la moitié des fonds publics liés au climat ?

Un gain minime à attendre de l'éolien et du solaire.

Un règlement européen imposait aux Etats membres de présenter avant le 31 décembre 2018 un ***« Projet de Plan National Intégré Energie-Climat 2021-2030 »,*** projet devant être finalisé avant le 31 décembre 2019. La raison en est simple. Les Etats européens ont décidé d'un objectif commun : la réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. Ce qui exige une certaine concertation dans la répartition des efforts. Notre pays a présenté son Projet de Plan avec retard (comme d'habitude) en janvier 2019[19]. Nous constatons que dans les deux scénarios présentés, 32 TWh en 2028 resteront produits par des sources thermiques[20]. Ce seront essentiellement des centrales à gaz. Une production d'un kWh par du gaz émet environ 350 g de CO_2[21]. Les émissions correspondant à une production d'électricité par le gaz de 32 TWh peuvent alors être estimées à 11,2 millions de tonnes par an. Ainsi en 2028, le secteur électrique français émettrait 11,2 millions de tonnes de CO2, soit une diminution de 17 millions de tonnes par rapport à 2017 ou de 9 millions par rapport à 2018. Comme solaire et éolien ne produisent que de l'électricité :

[16] Ainsi, dans le « Document de Politique Transversale-Lutte contre le changement climatique »-2019-p.115
[17] Eurostat env_air_gge et communiqué 4/5/2018. Les émissions totales sont hors LULUCF et avec l'aviation internationale.
[18] Cf. Bilan 2017 et 2018 de RTE.
[19] Ministère de la Transition Ecologique. Projet de Plan National Intégré Energie-Climat de la France-Janvier 2019
[20] Projet de Plan National Intégré Energie-Climat de la France-p.180
[21] Cf. Planète Energies-Fondation Total –« la production d'électricité et ses émissions de CO2 »

La stratégie française prévoit que solaire et éolien permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre français d'environ treize millions de tonnes de CO_2 en 2028 par rapport à la moyenne annuelle émise en 2017-2018.

Or la stratégie française climatique dite « Stratégie Nationale Bas Carbone » indique : « Pour obtenir la neutralité carbone le rythme de décarbonation doit atteindre 12,4 millions de tonnes par an de 2016 à 2050[22]. Ce qui conduit de 2018 à 2028 à réduire nos émissions de 124 millions de tonnes. Cette valeur est cohérente avec les résultats récents des émissions françaises et l'objectif de réduction de 40% en 2030 (Loi LTECV).

Pour atteindre le but de neutralité carbone en 2050, les émissions de gaz à effet de serre françaises doivent décroitre de 124 millions de tonnes d'équivalent CO_2 de 2018 à 2028. Or, le solaire et l'éolien ne contribueront que pour environ 10%(treize millions de tonnes) alors qu'ils absorbent plus de la moitié des aides publiques consacrées au climat.

La conclusion est similaire à celle tirée par l'éditorial de la radio publique internationale allemande Deutsche Welle :

Dans la lutte contre le réchauffement climatique les gouvernements français, comme en Allemagne, ont préféré privilégier des objectifs populaires, comme le développement du solaire et de l'éolien plutôt que de s'attaquer aux problèmes de fond. Le résultat est que depuis 2014, les émissions de gaz à effet de serre ne baissent plus, entraînant un grave retard dans le programme de réduction de nos émissions.

VI. Des « retards importants ».

Les mauvais résultats obtenus en Europe depuis quelques années ont suscité des réflexions. Elles convergent vers la même conclusion : il faut s'attaquer directement aux sources des émissions de gaz à effet de serre ***en investissant de la façon la plus efficace possible.***

En France, le but est la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire l'équilibre entre émissions de gaz à effet de serre et capacités d'absorption des puits de carbone que sont les forêts, les prairies et à plus long terme de dispositifs techniques. L'objectif français, « ZEN » (Zéro émissions nettes) se présente comme la contribution nationale à la limitation du réchauffement climatique mondial.

Très tôt, les gouvernements français ont demandé des études pour définir les actions, donc les investissements les plus efficaces[23]. La dernière provient d'une commission présidée par Alain Quinet et a été remise au Premier Ministre en février 2019***. Il eut été préférable de suivre les démarches préconisées par ces études plutôt que de se lancer à bride abattue dans le solaire et l'éolien dont on constate aujourd'hui l'apport minime.***

Les études de la Commission Quinet[24].

Sans que cela soit le cas général, le propriétaire d'un logement peut très bien rentabiliser un investissement par une meilleure isolation provoquant une baisse de sa consommation d'énergie. En ce cas, une aide publique n'est pas nécessaire.

L'enseignement important des études est que les investissements rentables sans aides ni incitations ne permettront pas d'atteindre l'objectif français de neutralité carbone en 2050.

[22] Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire-Stratégie Nationale Bas Carbone-déc. 2018-p12
[23] La première étude a été demandée à Marcel Boiteux (2001).
[24] L'étude a comme titre « La valeur de l'action pour le climat »-France Stratégie-février 2019

Une première piste ressort du principe « pollueur- payeur » qui consiste à faire payer une taxe pour les émissions de gaz carbonique. Depuis quelques années, un marché du carbone existe en Europe, concernant plus de dix mille sites industriels, avec quotas et échanges. Le prix de la tonne de CO_2 est resté longtemps trop bas pour des résultats tangibles soient obtenus. Mais début 2018, l'annonce d'une réforme a fait bondir de 5 à 17 euros la tonne de CO_2, ce qui a suffi pour augmenter nettement les prix de marché de gros de l'électricité.

Quelle est la valeur de la tonne de CO_2 à prendre en compte afin que la France atteigne son objectif de neutralité carbone en 2050 ?

L'étude de la Commission Quinet, publiée en 2008, la fixait à 100 euros à l'horizon 2030. Il s'agit de la « valeur tutélaire », c'est-à-dire de celle à prendre en compte dans les calculs socio-économiques. En pratique, ce chiffre est utilisé pour définir les taxes, les aides ou la réglementation qui doivent permettre à la France d'atteindre son objectif de neutralité carbone en 2050.

Il ne faut donc pas le confondre avec une éventuelle « taxe carbone ». Cependant on notera que les trois moyens cités ci-dessus reviennent tous à augmenter les dépenses de la collectivité. Pour les taxes, c'est évident. Les aides publiques sont financées par l'impôt. Les réglementations se traduisent souvent par des reconversions fort coûteuses surtout quand il s'agit de l'industrie. Il suffit de rappeler que les limitations de plus en plus sévères des émissions de CO_2 des voitures imposent de lourds investissements qui finissent toujours par être payés par les clients.

En février 2019 le nouveau Rapport de la Commission Quinet conclut à une forte augmentation des valeurs de la tonne de gaz carbonique à prendre en compte pour obtenir la neutralité carbone en 2050. Celle correspondant à 2030 est multipliée par 2,5, la portant à 250 euros[25]. C'est <u>une bien mauvaise nouvelle</u> pour le coût de la transition énergétique française et cela complique considérablement la tâche des gouvernements actuels et futurs[26].

La raison de cette forte augmentation de la valeur carbone est indiquée :

« La France doit sensiblement accentuer ses efforts. Or, elle a pris un <u>retard important</u> sur la trajectoire qu'elle devait suivre pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, ou zéro émissions nettes (ZEN) inscrit dans l'Accord de Paris de 2015 et le Plan Climat de 2017 ».

VII) Un coût bien plus élevé.

Reprenons le Rapport Quinet de février 2019 :

« Pour décarboner il faut investir. Le choix des investissements à effectuer doit se faire en fonction d'un coût par tonne d'émissions évitées ». C'est exactement ce qui n'est pas fait aujourd'hui : les aides publiques se sont dirigées et se dirigent toujours en priorité vers les énergies renouvelables électriques (solaire et éolien), dont l'impact est minime sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Cela met à la portion congrue les secteurs transports et bâtiments (hors électricité) qui représentent ensemble près de 60% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie. La France ne parviendra à atteindre ses objectifs climatiques qu'aux conditions suivantes :

-Modifier fondamentalement la répartition des investissements (en les classant suivant leur efficacité à réduire les émissions) et non suivant leur popularité. Les conclusions de l'Agence Européenne de l'Energie et du Rapport Quinet convergent. Le premier domaine à traiter est le transport (38% des émissions de CO_2 liées à l'énergie en France), ensuite le

[25] La valeur de l'euro citée dans ce § est celle de 2018.

[26] Cf. Les Echos « Le Rapport qui embarrasse le gouvernement »-19/2/2019/

bâtiment (21% des émissions). Privilégier le secteur électrique, donc le solaire et l'éolien, est une grave erreur et correspond à une politique démagogique.
On convient que s'attaquer aux émissions des automobiles est nettement moins populaire que de construire des centrales solaires.
--Les politiques démagogiques ont causé un « retard important » provoquant une forte augmentation des coûts de la politique énergie-climat. L'accord de la population sera nécessaire ce qui nécessite des campagnes d'explication. Ce ne sera pas simple lorsqu'on lit des textes de base aussi complexes que le Rapport Quinet.

En conclusion

Il y a cinq ans les chercheurs de l'Agence Européenne de l'Environnement eurent la surprise de constater que les informations provenant des Etats de l'Union menaient à des baisses futures d'émissions de gaz à effet de serre plus lentes que prévues. La réalité fut pire : les émissions stagnent .La politique Energie-Climat européenne est en échec.

L'effort européen s'est porté sur le secteur électrique, à l'image de l'Allemagne mélangeant buts climatique et sortie du nucléaire. Dans un éditorial, la radio publique allemande Deutsche Welle conclut : « Les efforts pour lutter contre les émissions de CO_2 ont été vains ces dernières années… de nombreux politiciens n'osent pas s'attaquer aux graves problèmes de fond dans les secteurs du charbon, des transports, de la construction, de l'agriculture et de l'industrie manufacturière… le gouvernement s'attaque à des objectifs plus populaires comme le développement des énergies renouvelables ».

Le cas français est caricatural. Les documents officiels fournissent des données montrant que solaire et éolien ne contribueront qu'à hauteur de 10% d'ici 2028 à la baisse des émissions nécessaires pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Or, ces énergies mangent plus de la moitié des aides publiques liées du climat. Les efforts français correspondant, comme en Allemagne s'avèrent vains pour diminuer les émissions de CO_2.

Le dernier Rapport Quinet remis au Premier Ministre en février 2019 montre à quel point le « retard important » pris par la France pour la défense du climat va coûter au pays.

Si vraiment notre pays veut atteindre son objectif de neutralité carbone en 2050, « la France doit sensiblement accentuer ses efforts »…et « élargir le périmètre des investissements publics pertinents ». Les « valeurs tutélaires de la tonne du carbone », notion bien obscure pour l'opinion publique ont tellement augmenté du fait de la politique démagogique de développement du solaire et de l'éolien que le coût des plans énergie-climat va s'envoler.

Les Français accepteront-ils de payer ?